

FORMATION AIDE SOIGNANTE - PROFESSION AIDE SOIGNANT.E

Formation réglementée par [l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant](#)

Pré requis – conditions d'admission

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- 1° La formation initiale, dans les conditions fixées par le présent arrêté
- 2° La formation professionnelle continue, dans les conditions fixées par le présent arrêté
- 3° La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé.

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service répondant à certaines conditions.

L'admission définitive est subordonnée :

- 1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;
- 2° A la production, avant la date d'entrée au premier stage, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique.

Objectifs de la formation

- ✓ Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- ✓ Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- ✓ Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- ✓ Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- ✓ Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- ✓ Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- ✓ Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- ✓ Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- ✓ Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- ✓ Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- ✓ Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Durée

1540 heures réparties sur 44 semaines (sur la base de 35h) dont 770 heures de formation théorique et pratique et 770 heures de formation en milieu professionnel

Délais d'accès – date d'entrée

L'IFMS propose 2 sessions de formation aide-soignante par an qui débutent mi-mars pour la première et la première semaine de septembre pour la deuxième. Ces 2 sessions font l'objet de 2 sélections distinctes.

Moyens et Méthodes

Modalités pédagogiques : Organisation hybride alternant présentiel et distanciel

Moyens matériels : 5 salles de cours équipées d'un écran numérique, 3 salles de groupes, 1 annexe dédiée à l'apprentissage pratique et à la simulation, 1 Centre de Documentation et d'Information, accès à une plateforme de e-learning et accès WIFI dans l'ensemble des locaux.

Moyens humains : Une directrice des soins, Une équipe pédagogique composée de cadres de santé formateurs et d'une cadre supérieure de santé, Une équipe administrative, 1 documentaliste, 2 ASH

Méthodes pédagogiques innovantes développées dans le projet pédagogique consultable sur le [site de l'IFMS](#)

Accessibilité – accueil des personnes handicapées

Bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) intégralement situé en rez-de-chaussée
Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, l'IFMS est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique, environnemental) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Coût de la Formation et Frais d'inscription

Droits d'inscription : 0 €

Frais de formation : 7100 €

Selon le statut de l'élève, les frais de formation sont pris en charge soit par :

- ✓ La Région Occitanie : pour les élèves en poursuite de scolarité, les demandeurs d'emploi
- ✓ L'employeur (ANFH / OPCO)
- ✓ L'élève

Modalités d'évaluation

Epreuves écrites, analyses de situation, pratiques simulées et évaluations des compétences en stage
Certification de la formation : diplôme d'Etat d'Aide-soignant délivré par la DREETS à l'issue du jury de délibération sous réserve d'avoir validé les 5 blocs de compétences.

Informations complémentaires

Cursus partiel : Certains titres et certifications professionnelles antérieures peuvent conduire à des équivalences de compétences, blocs de compétences ou à des allègements partiels ou complets de certains modules de formation en application de l'article 14.

Quota autorisé 2023-2024: 33 places (30 cursus complet / 3 cursus partiel) pour la session de septembre et 20 places pour la session de mars

Taux de réussite : 95 % pour la promotion sortante de 2022

Équivalence : Le DEAS accorde des équivalences ou des allègements pour certaines formations.

Suite de Parcours : Formation en soins infirmiers

Débouchés : Exercice en secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé), en secteur social ou médico-social.

Contacts

Pour toute demande d'inscription ou d'informations, contacter le secrétariat de l'IFMS :

Accueil téléphonique au 04 66 79 79 33

Accueil physique du lundi au vendredi de 8h à 17h

Mail : ifsi@ch-bagnolssurceze.fr

Site Internet : <https://ifsi.ch-bagnolssurceze.fr/>

Adresse :

IFMS du Centre Hospitalier de Bagnols sur Cèze
85 Avenue de Fontresquières
30200 Bagnols sur Cèze